

Lyon, le 27 juin 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**La Métropole de Lyon vote une enveloppe supplémentaire de 21 M€
pour le dispositif ÉCORÉNO'V**

Les élus de la Métropole de Lyon ont approuvé, ce lundi 27 juin 2022, en commission permanente, une autorisation de programme complémentaire de 21 M€, pour amplifier le dispositif ÉCORÉNO'V sur les années 2022 et 2023.

Lancé en 2015, le dispositif ÉCORÉNO'V a pour objectif d'accompagner la transition énergétique des logements sur le territoire métropolitain.

Depuis sa création, le dispositif a connu un fort succès : 18 531 logements ont été éco-rénovés au 31 mars 2022. Cela représente une aide de 54,5 M€, accordée par la Métropole aux copropriétés au titre d'ÉCORÉNO'V.

Afin de poursuivre la dynamique en cours, le Conseil Métropolitain a validé à l'unanimité une autorisation de programme complémentaire de 21 M€ :

- **10 000 000 € pour le parc privé ;**
- **11 000 000 € pour le parc social.**

Cette enveloppe complémentaire permettra d'accompagner encore plus d'habitantes et habitants dans leurs projets de rénovation énergétique de logement. L'objectif est d'atteindre 100 000 logements éco-rénovés en 2030.

« La politique de rénovation des logements est une priorité absolue. Face à la crise énergétique à laquelle nous sommes confrontés et pour anticiper hivers rigoureux ou périodes caniculaires et diminuer les factures de chauffage des habitants, nous devons mettre tous les moyens nécessaires pour que le maximum de logements puissent être éco-rénovés. Nous sommes dans une perspective de doublement du nombre de logements éco-rénovés sur ce mandat » insiste Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon.

« C'est une priorité sociale autant qu'écologique car ce sont les ménages les plus modestes qui sont confrontés aux passoires énergétiques. Ce déploiement permettra aux habitantes et habitants de bénéficier de logements plus confortables mais surtout de réduire les factures de consommation d'énergie. L'objectif est, enfin, d'avoir un meilleur équilibre entre parc privé et social et d'aller vers une disparition des étiquettes énergétiques F et G » complète Renaud Payre, vice-président délégué à l'habitat, au logement et à la politique de la ville.

Contact presse

MÉTROPOLE DE LYON

Amandine Mollier

06 67 95 13 59

amollier@grandlyon.com